

à retourner obligatoirement  
à Argentan Intercom / service éducation  
12 route de Sées - BP 90220  
61205 Argentan cedex  
[www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)  
[www.facebook.com/argentanintercom/](https://www.facebook.com/argentanintercom/)  
tél. : 02.14.23.00.10  
courriel : [education@argentan-intercom.fr](mailto:education@argentan-intercom.fr)



**Argentan**  
INTERCOM

## Dossier périscolaire

Garderie  
Restauration scolaire

**Année scolaire 2018 - 2019**

### Enfant

nom :	prénom :
école :	classe :
date de rentrée :	

# Fiche de renseignements

## Enfant

né(e) le :

à :

fille

garçon

transport scolaire :

oui\*

non

\* préciser circuit :

## Autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce)

mère

père

partagée

autre

En cas de décision de justice impliquant une mesure d'éloignement ou autre, **fournir le jugement ou les attestations officielles.**

### responsable légal 1

monsieur

madame

nom :

prénom :

situation de famille :  marié(e)  pacsé(e)  vie maritale  
 célibataire  séparé(e)  divorcé(e)  veuf(ve)

lien de parenté avec l'enfant :

mère  père

autre (préciser) :

adresse du domicile :

situation professionnelle :

en activité

sans activité

### responsable légal 2

monsieur

madame

nom :

prénom :

situation de famille :  marié(e)  pacsé(e)  vie maritale  
 célibataire  séparé(e)  divorcé(e)  veuf(ve)

lien de parenté avec l'enfant :

mère  père

autre (préciser) :

adresse du domicile :

situation professionnelle :

en activité

sans activité

## Numéros de téléphones où vous pouvez être joint en journée, en cas d'urgence, classés selon l'ordre de priorité.

perso.  pro.

perso.  pro.

perso.  pro.

perso.  pro.

courriel : (*écrire lisiblement*)

courriel : (*écrire lisiblement*)

j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.

j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.

## autre responsable légal en cas de placement de l'enfant

monsieur

madame

nom :

prénom :

lien avec l'enfant :

organisme :

adresse :

tél. :

tél. :

## Caf (ou autre organisme) et sécurité sociale

n° allocataire :

responsable légal 1

responsable légal 2

organisme :

caf

msa

n° de sécurité sociale de rattachement de l'enfant :

## Assurance couvrant les risques liés aux activités périscolaires

compagnie d'assurance :

n° de contrat :

adresse ou téléphone :

# Inscription aux services périscolaires

## Restauration

- cas n°1** : votre enfant fréquentera régulièrement toute l'année et à jours fixes le restaurant scolaire  
☞ Votre enfant sera inscrit systématiquement les jours cochés. Vous n'avez plus de démarche à effectuer sauf en cas de changement de situation. Les repas seront facturés en cas d'absence non justifiée, au plus tard 15 jours après l'absence.

lundi

mardi

jeudi

vendredi

pour les repas particuliers, préciser :

sans porc

sans viande

- cas n°2** : votre enfant fréquentera occasionnellement le restaurant scolaire

☞ Le service de restauration doit être prévenu 48 heures à l'avance. Sans cette inscription, votre enfant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire..

- cas n°3** : votre enfant ne fréquentera jamais le restaurant scolaire et ne pourra y être accueilli

☞ Votre enfant ne pourra pas être accueilli sur le temps du midi. Les horaires de l'école devront être respectés.

## Garderie

La garderie scolaire accueille les enfants le matin et le soir.

- cas n°1** : votre enfant fréquentera régulièrement ou occasionnellement le service de garderie

☞ Pour connaître les horaires, se référer au règlement intérieur de votre école.

- cas n°2** : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le service de garderie et ne pourra pas y être accueilli même de manière exceptionnelle.

## Tarification

	Résident Argentan Intercom	Hors Argentan Intercom
<b>Forfait garderie</b> (quelle que soit la durée d'accueil)	1,30 €	1,30 €
<b>Restauration préélémentaire</b>	3,20 €	4,20 €
<b>Restauration élémentaire</b>	3,40 €	4,40 €
<b>Panier repas dans le cadre d'un PAI</b>	1,30 €	1,30 €

Tarification sociale si quotient familial inférieur ou égal à 500 € - Tranche quotient CAF/MSA	Décote appliquée sur le prix du repas
q < 340 €	70 %
341 € < q < 400 €	60 %
401 € < q < 460 €	50 %
461 € < q < 500 €	30 %

## Renseignements médicaux

### Votre enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

- oui  non

☞ Le PAI est un dispositif permettant de faciliter l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il doit leur permettre de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, d'assurer leur sécurité et de compenser les inconvénients liés à leur état de santé (asthme, allergie,...).

### Votre enfant a des allergies :

- oui  non

#### Si oui, lesquelles ?

alimentaires :  oui  non

médicamenteuses  oui  non

autres, préciser :

### Autres informations (port de petit appareillage de type lunettes, prothèse dentaire, auditive,...)

.....

.....

# Autorisations

## Prise en charge médicale et soins

Je, soussigné(e)....., responsable de l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

le :

signature :

## Personnes à contacter en cas d'urgence [autres que les parents de l'enfant]

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté :
1			
2			

## Personnes autorisées à récupérer votre enfant [autres que les parents de l'enfant]

	nom - prénom	téléphone	lien de parenté :
1			
2			

## Le droit à l'image

j'autorise

je n'autorise pas

L'utilisation audio / vidéo / photographique ou les œuvres produites de mon enfant sur les supports dématérialisés de la collectivité (sites internet, réseaux sociaux,...), bulletin des écoles, magazine d'Argentan Intercom, presse ou tout autre support édité par la communauté de communes.

## Pièces à fournir pour toute inscription

- une photocopie, à fournir à la rentrée, de l'attestation caf / msa d'août 2018 si quotient familial inférieur ou égal à 500€
- une photocopie des vaccins (carnet de santé)\*
- une attestation d'assurance couvrant les risques liés aux activités périscolaires

## Merci de signaler tout changement de coordonnées auprès du service éducation.

\* Article R. 3111-17 du code de la santé publique : "L'admission dans tout établissement d'enfants, à caractère sanitaire ou scolaire, est subordonnée à la présentation soit du carnet de santé, soit des documents en tenant lieu attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires. À défaut, les vaccinations obligatoires sont effectuées dans les trois mois de l'admission."

## Signature obligatoire des deux responsables légaux

responsable légal 1	responsable légal 2
Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature :	Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature :

## En cas de signature d'un seul représentant légal

responsable légal
Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter, déclare être la seule personne à assumer effectivement la responsabilité légale de l'enfant et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature :